

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 12 mars 2024</p> <p><i>Saint-Arnoult en Yvelines</i></p> <p><u>Date de la convocation</u> : 5 mars 2024</p> <p><u>Date de publication</u> : 15 mars 2024</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2024/09</p>
	<p><u>Département</u> des YVELINES</p> <p><u>Arrondissement</u> de RAMBOUILLET</p> <p><u>Canton</u> de RAMBOUILLET</p> <p><u>Commune de</u> SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/09

OBJET : PETITE ENFANCE – Fonds de modernisation de la CAF au profit des EAJE (Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants)

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (21) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; M. Michel JOLLY ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Claude COTTIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA (arrivée à 20h11) ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Brigitte ALEXANDRE ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (5) :

Mme Clémence CHICHEPORTICHE a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à M. Jean-Louis BARAUT

ÉTAIENT ABSENTS (3) :

M. Joseph DEROFF ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

Appel à projets investissements 2024

Travaux de réhabilitation des infrastructures communales mises à disposition de la crèche associative « les Lapins Bleus » et de la Halte-garderie « trotte menu »

La Commune souhaite améliorer l'accueil de nos jeunes enfants au sein des bâtiments de la crèche et de la halte-garderie.

Pour cela, un soutien financier important peut être apporté par la CAF.

Le montant d'aide forfaitaire maximum est de 4 800 € par place rénovée dans la limite de 80 % des dépenses subventionnables.

En partenariat avec les deux associations et tenant compte des recommandations des services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), il est proposé les travaux suivants :

Halte-garderie :

- Changement des Rideaux : 765,89 € HT
- Changement des sols souples extérieurs (aires de jeux) : 5 786,46 € HT
- 2 Portes à double oculus coupe-feu : 3 560 € HT
- 2 Portillons : 2 295,21 € HT

Crèche :

- Changement des Rideaux : 620,46 € HT
- 4 Portes à double oculus coupe-feu : 7 110 € HT
- Film solaire de protection sur la verrière : 5 348 € HT

Cuisine commune :

Changement complet : éléments mobiliers + plomberie : 30 255,87 € HT

TOTAL : 55 741,89 € HT

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame le Maire, à solliciter ce fonds de modernisation de la CAF à hauteur de 80 % du montant des travaux envisagés.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1111-9 et suivants et L. 2334-42 et R. 2334-39,

VU les critères d'éligibilité du fonds de modernisation de la CAF des EAJ,

VU le projet de travaux au sein des EAJE de la Commune,

VU la présentation en Commission des Finances du 28 février 2024,

ENTENDU l'exposé de Madame Julie SEYWERT, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation des infrastructures communales mises à disposition de la crèche associative « les Lapins Bleus » et de la Halte-Garderie associative « trotte menu »

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la participation de la CAF au titre de l'**Appel à projets investissement 2024 – Fonds de modernisation des EAJE**, soit **44 593,51 €** représentant **80 %** d'un montant total de rénovation de 55 741,89 €

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance


Chantal WENDLINGER



Le Maire,


Joëlle JÉGAT



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication